

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2018, disponible sur le site internet de la commune. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget 2018 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité ;
- De valoriser notre patrimoine avec le nouvel espace d'accueil touristique du Rocher St Michel
- D'améliorer les conditions de travail du personnel technique
- D'améliorer la performance énergétique de la salle polyvalente et de la maison des associations

BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

I : La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

[A- Les recettes de fonctionnement](#)

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB...)
- Les dotations versées par l'Etat (dont la DGF - Dotation Globale de Fonctionnement).
- Les produits courants (droit d'entrée au Rocher, locations, cantine...)

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2017	BP 2018
013 ATTENUATION DE CHARGES (remboursement salaire du personnel en cas de maladie)	2 200,00 €	12 400,00 €
70 PRODUIT DES SERVICES	199 700,00 €	217 500,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	602 195,00 €	612 898,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	135 182,00 €	126 411,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 354,00 €	14 650,00 €
76 PRODUITS FINANCIERS	- €	4 702,00 €

77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 044,75 €	4 328,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	978 675,75 €	992 889,00 €
002-EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	55 431,14 €	104 848,79 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000,00€	10 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 044 106,89 €	1 107 737,79 €

Les recettes réelles prévisionnelles 2018 sont en légère hausse (1.4%), malgré que les dotations de l'Etat (DGF et DSR) soient toujours en baisse (moins 8%).

- La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 restent identiques à ceux de 2017 :

TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018
Taxe d'habitation	8,71%	8,71%
Taxe foncière bâtie	14,19%	14,19%
Taxe foncière non bâtie	66,37%	66,37%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **574 238 €**.

- Les dotations

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 89 781 € dont 68 219 € de DGF (au lieu de 97 306 € en 2017). En 2013, la DGF était de 148 589 €.

- Autres recettes (redevance, loyers, atténuations de charges)

Elles sont principalement constituées :

- des droits d'entrée du Rocher : 200 000 €
- des loyers perçus par la commune : 14 650 €
- de la cantine : 12 000 €

B- les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement 2018 sont de **1 107 737.79 €**. Elles sont légèrement supérieures (1.3%) à celles du budget primitif 2017. Elles s'expliquent notamment par une modification du temps de travail d'agents et de remplacements d'agents non disponibles. Le virement à la section d'investissement, en augmentation également, montre la capacité d'auto-financement de la commune (constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement qui peut être attendu) découlant d'une gestion rigoureuse desdites dépenses.

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2017	BP 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	316 560,04 €	319 700,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	330 300,00 €	349 856,00 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	39 091,82 €	20 500,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	91 538,00 €	94 350,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	13 300,00 €	16 580,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	790 789,86 €	800 986,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	252 508,92 €	304 498,79 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	808,11 €	2 253,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 044 106,89€	1 107 737,79 €

II : La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

A cela s'ajoute l'autofinancement que la commune dégage de sa section de fonctionnement au fil des exercices.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 026 072,97 €.

A- vue d'ensemble de la section d'investissement

Projets	Dépenses	Recettes
Travaux de voirie	307 233,60 €	5 000,00 €
Aménagement et amélioration du Bourg	13 600,00 €	
Extension et aménagement de la billetterie du Rocher	474 770,40 €	259 703,10 €
Aménagement annexe du terrain de foot	12 000,00 €	
Travaux de voirie de la Plaine de Rome	70 600,00 €	51 200,00 €
Matériel informatique et logiciels Mairie	3 600,00 €	
Travaux Salle Polyvalente et maison des associations	324 181,60 €	106 740,95 €
Rocher et Chapelle St Michel	118 746,00 €	13 000,00 €
Bâtiments communaux Ecole5	26 700,00 €	4 500,00 €
Solde Plan Local d'Urbanisme	580,00 €	
Aménagements bois de la Boriette +divers	94 711,37 €	
Bâtiment service technique	105 000,00 €	28 875,00 €
Vente maison avenue Bonneville et tracteur		167 000,00 €
TOTAL PROJETS	1 551 722,97 €	636 019,05 €€
Opération d'ordre	10 000,00 €	2 253,00 €
Charges financières	96 750,00 €	
Restes à réaliser 2017	367 600,00 €	57 457,00 €
Taxe aménagement		10 000,00 €
FCTVA		117 108,00 €
Remboursement prêt transféré		24 392,08 €
Excédent investissement exercice 2017		178 200,18 €
Réserves : excédents de fonctionnement capitalisés		252 508,92 €
Virement de la section de fonctionnement		304 498,79 €
TOTAL	2 026 072,97 €	1 582 437,02 €
Besoin en emprunt		443 635,95 €
TOTAL	2 026 072,97 €	2 026 072,97 €

B- les principaux projets de l'année 2018

❖ Extension et aménagement de la billetterie du Rocher

La Commune d'Aiguille a acquis une ancienne ferme, contigüe à l'actuel espace d'accueil du Rocher St Michel. L'ambition de ce projet est de repenser l'ensemble « billetterie-accueil-boutique-expositions » de ce site touristique emblématique du Pays du Velay. Un espace d'accueil scénographié permettrait de

rendre le site accessible au plus grand nombre puisque de plain-pied depuis la rue et desservi par un ascenseur. L'idée est également de permettre une nouvelle vision du site par la mise en place d'une visite virtuelle 3D de la Chapelle St Michel.

❖ Rocher et Chapelle Saint Michel

Les travaux de rénovation du rocher d'Aiguilhe concernent la dépose des couvertines et marches existantes, reprise de l'arase, évacuation des matériaux et fourniture et pose de couvertines et de marches en pierre de brèche.

❖ Travaux d'isolation Salle Polyvalente et Maison des Associations

Compte tenu de la vétusté de ce bâtiment, les travaux consisteront en l'isolation de la toiture terrasse et le remplacement des menuiseries et l'isolation de la façade.

Cette opération d'envergure participera fortement à la transition écologique et énergétique du centre-bourg d'Aiguilhe.

❖ Voiries diverses

Un grand programme de travaux a été décidé : Route de Roderie, Impasse des Planches, Montade de la Boriette, Impasse Plaine de Rome, avec principalement des rabotages de chaussées, réalisation de purges avec remblaiement, création de tranchées drainantes, mise à niveau d'ouvrages, enrobés.

Des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales seront réalisés impasse du Panorama et les réseaux séparatifs Impasse des Planches.

C- l'épargne brute/nette et capacité de désendettement

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement brute) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements, transferts entre section de fonctionnement et d'investissement).

Au 31/12/2017, la dette communale restant à courir (capital restant dû) s'élève à la somme de 950 490,76 €.

Pour 2018, avec une épargne brute prévisionnelle de 199 651 €, la capacité de désendettement prévisionnelle est de 4.76 années. En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Notre commune se situe bien en deçà de ces seuils.

L'épargne nette (ou capacité d'autofinancement nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

La CAF nette 2017 représente 229 708 €.

III : Budget annexe du CCAS

Pour 2018, le budget du CCAS s'équilibre à la somme de 10 100 € en section de fonctionnement. Il n'y a pas de section d'investissement. Pour s'équilibrer, une subvention du budget communal de 9 300 € est versée au budget CCAS.

Le CCAS peut apporter une aide aux familles les plus nécessiteuses par le biais de bons d'achat alimentaire, de paiements directs à des fournisseurs de services de première nécessité et de bons d'achat de Noël. Le CCAS organise chaque année le repas des aînés.